

Montréal, le 6 février 2026

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demandes de modification des tarifs d'EGQ à compter du 1^{er} janvier 2026

Dossier de la Régie : R-4303-2025

La Régie a bien reçu la correspondance d'EGQ requérant, dans le dossier cité en objet, un délai additionnel jusqu'au 10 février 2026, à 12h, pour le dépôt de ses réponses aux demandes de renseignements (DDR)¹. La Régie n'a pas reçu de commentaires.

Compte tenu des motifs invoqués par EGQ et afin de tenir compte d'un délai correspondant pour le dépôt de la preuve des intervenants, la Régie autorise le report de l'échéancier de traitement², selon ce qui suit :

10 février 2026, 12h	Date limite pour le dépôt des réponses d'EGQ aux DDR
17 février 2026, 12h	Date limite pour le dépôt de la preuve des intervenants et des commentaires des personnes intéressées.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Carolina Rinfret, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/ss

¹ Pièce [B-0112](#).

² Décision [D-2026-001](#), p. 16, amendé à la pièce [A-0025](#).